

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

Colmar, le 12 JUIL. 2007

**ARRETE**      **2007 00524**      **DSOL**

du

**portant fixation de la dotation globale de fonctionnement au titre de l'exercice 2007  
pour le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'Association A.P.E.I. à  
HIRSINGUE**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et  
notamment l'article 45 ;

**VU** les propositions de l'établissement ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1er :**

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du SAVS de l'Association A.P.E.I. de HIRSINGUE sont autorisées comme suit :

Dépenses :	
Groupe I :	12 519,00 €
Groupe II :	242 600,00 €
Groupe III :	29 782,00 €
Incorporation du résultat :	0,00 €
Total dépenses :	284 901,00 €
Recettes :	
Groupe I :	279 725,00 €
Groupe II :	0,00 €
Groupe III :	0,00 €
Incorporation du résultat :	5 176,00 €
Total recettes :	284 901,00 €

### **ARTICLE 2 :**

La dotation globale de fonctionnement du SAVS de l'Association A.P.E.I. de HIRSINGUE est fixée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 à :

**279 725 €**

### **ARTICLE 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

### **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DEPARTEMENT DU HAUT RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

RECEVÉ	le 12 JUIL. 2007
Notifié à Monsieur le Président de l'Etat	
Notifié le	19 JUIL. 2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Pour le Directeur  
Et par délégation  
La Directrice Adjointe  
Enfance - Famille - Jeunesse

Nicole FELLY

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER